

MODÈLE DE DEMANDE DE CARTE DE CHASSE ÉTRANGER

À adresser à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) compétente

Identification du demandeur :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse postale :

Numéro et rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Informations complémentaires :

Motif de la demande : _____

Durée souhaitée de la carte : _____

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les informations fournies dans cette demande sont exactes et complètes. Je m'engage à respecter la réglementation française relative à la chasse, notamment les conditions d'obtention et d'utilisation de la carte de chasse pour étrangers, ainsi que les règles relatives à la protection des espèces et à la sécurité.

Documents joints à la demande :

- 1. Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- 2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 3. Photographie d'identité récente
- 4. Justificatif de paiement des droits de timbre (le cas échéant)
- 5. Attestation d'assurance responsabilité civile chasse
- 6. Autres documents spécifiques selon la situation (autorisation de séjour, etc.)

Engagement et signature :

Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur : _____

Conformément à la loi française, la présente demande est soumise au contrôle administratif et les données recueillies sont destinées à l'usage exclusif de l'administration compétente. Toute fausse déclaration expose le demandeur à des sanctions pénales conformément au Code de l'Environnement.

Source originale de ce document :

<https://juridique-administration.com/modele-demande-de-carte-de-chasse-etranger/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-administration.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.